

[Text]

would be very concerned if we would be losing it or having to rebuild it with different individuals.

Mr. Vallée: I think there is an additional reason. Over the years, the court of appeal has taken a hands-off approach to reviewing the decisions of these boards. It is basically saying that unless it is really necessary, it will leave these boards to deal with those labour relations matters. Another fear is that if it goes to a single judge at the trial level, the hands-off approach will go by the wayside.

We are generally pretty happy with the way in which the Federal Court of Appeal has handled things. It is saying that these are your problems, so you settle them, unless they really have to come in. That is the attitude they have taken. I am just saying that we have not won, of course, every darn decision with the CLRB or the others: win some, lose some. Generally it has been handled very well. This is why we like it.

Mr. Nicholson: We will certainly have a look at your suggestions for change. We do not make change just for the sake of change. I note the NDP again is supporting the status quo. I guess that we have come to expect it from the New Democratic Party in a number of different areas supporting the status quo.

Mr. Milliken: Listen to this biased nonsense!

Mr. Nicholson: We do appreciate the obvious time and effort you put into preparing this. We will have a look at this and we will view the suggestions you have made with an open mind.

Mr. Milliken: That will be a treat!

The Chairman: Thank you very much, Mr. Nicholson. If there are no further questions, I would like to echo what Mr. Nicholson has already said, Madam Pineau and gentlemen, and thank you for your presentations here today. They are obviously well thought out. A good deal of time was spent in preparing them. I think they have been very helpful to the committee. Once again I want to apologize for the delay in the start of the meeting. I think it has been a very worthwhile discussion. I want to thank all associations very much for your efforts in what you have presented here today.

Gentlemen, if I could just talk to members of the committee, there are a few suggested changes in the schedule of witnesses. The Canada Labour Relations Board representative cannot be here on December 5, so it is suggested that we hear the Canada Labour Relations Board at 11 a.m. on December 14. Now, I have been hesitating to go to 11 a.m. What I would like to do is have all the witnesses heard by December 14 because we

[Translation]

l'idée d'en perdre le bénéfice ou d'avoir à tout recommencer à un palier différent nous préoccupe beaucoup.

M. Vallée: Il y a, je pense une autre raison encore. Au cours des ans, la Cour d'appel a manifesté une grande réticence à chaque fois qu'on lui a demandé de contrôler les décisions rendues par ces organismes. La cour a pour principe de laisser à ses organismes le souhait de décider en matière de relations de travail à moins que la situation lui impose le devoir d'intervenir. On craint donc qu'en y substituant une procédure devant un juge unique de la Division de première instance, qu'on porte atteinte à ce principe.

D'une manière générale, nous sommes assez satisfaits de la manière dont la Cour d'appel fédéral s'est prononcée dans ce domaine. La cour reconnaît qu'il s'agit de problèmes très spécialisés et nous laisse un peu le soin de le régler à moins que la situation ne l'oblige à intervenir. Voilà, en quelques mots, l'attitude qui a été la sienne. Nous n'avons pas obtenu gain cause à chaque fois que nous avons fait appel d'une décision du CCRT ou d'un autre organisme. En fait, nous avons parfois obtenu gain de cause et parfois nous avons perdu. Mais, d'une manière générale, tout cela s'est bien passé et c'est pour cela que nous en sommes satisfaits.

M. Nicholson: Il est bien évident que nous examinerons vos propositions. Nous ne sommes pas favorables au changement pour le changement et je constate que le NPD est favorable au maintien du statu quo. Le Nouveau parti démocratique nous a d'ailleurs habitué à cela dans un certain nombre de domaines.

M. Milliken: Que de partialité, que de balivernes!

M. Nicholson: Nous vous savons gré du temps et des efforts que vous avez consacrés à la rédaction de ce mémoire et nous tiendrons compte de tout ce que vous nous avez dit.

M. Milliken: Ce serait bien la première fois!

Le président: Monsieur Nicholson, je vous remercie. Je tiens à me joindre à ce que M. Nicholson vient de vous dire, M^{me} Pineau, messieurs et je vous remercie moi aussi de votre intervention. Les raisonnements se tiennent et il est clair que tout cela a été bien préparé. Cela facilitera sans doute la tâche du Comité. Excusez-nous du retard dans le début de nos délibérations. Je pense que nous avons fait oeuvre utile. Je tiens à remercier l'ensemble des organismes qui ont contribué aux travaux que vous avez présentés.

Permettez-moi, messieurs, quelques paroles à l'intention des membres du Comité. Il va falloir, semble-t-il, apporter quelques changements au calendrier des dépositions. Le représentant du Conseil canadien des relations de travail ne pourra pas se présenter ici le 5 décembre et donc nous nous proposons de l'entendre à 11 heures le 14 décembre. J'hésite à retenir cette heure là car j'aimerais bien que nous ayons terminé nos auditions